

M. Lundrigan: J'aimerais demander au ministre si dans la pratique nous pouvons conclure de sa déclaration que l'étude des modifications à la Loi sur l'assurance-chômage qui devaient entrer en vigueur dans le courant de 1971, pas avant juillet si j'ai bien compris, sera avancée de façon à permettre aux chômeurs d'établir des droits aux prestations, surtout les chômeurs chroniques au nombre de 84,000 qui sont sans travail depuis plus de six mois, et qui n'ont pas droit aux prestations aux termes des anciens règlements?

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, le leader du gouvernement à la Chambre m'apprend qu'il aimerait présenter le bill sur l'assurance-chômage aussitôt qu'il jugera raisonnable de le faire. Bien entendu, nous avons des entretiens avec les autorités provinciales et le député comprendra, j'en ai la certitude, le vif intérêt qu'elles portent à la question, et nous aimerions pouvoir présenter un régime qui serait généralement acceptable d'un bout à l'autre du pays.

* * *

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LE CHÔMAGE AU QUÉBEC—LES ENTRETIENS AVEC LE GOUVERNEMENT PROVINCIAL QUANT AUX PROBLÈMES

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre suppléant. Étant donné la très grave déclaration faite hier par le ministre québécois du Travail voulant qu'une révolution pourrait éclater dans la province si le chômage s'aggrave encore, le gouvernement compte-t-il discuter avec le gouvernement du Québec des mesures qu'on pourrait prendre dans un très proche avenir pour diminuer le nombre des Québécois qui risquent d'être sans emploi au cours des prochains mois?

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, je crois devoir répéter ce que le premier ministre du Québec a lui-même déclaré, à savoir que la violence ne créerait pas un climat favorable aux investissements dans cette province, et j'ose espérer que les événements ne prendront pas une tournure propre à décourager ces investissements qui constituent la clé des emplois dans cette province. Nous nous entretenons continuellement avec la province de Québec sur la question du sous-emploi, et je puis assurer au député que personne ne se préoccupe plus que le gouvernement fédéral de venir à bout de ce très grave problème.

[Français]

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: L'honorable député de Joliette désire-t-il poser une question supplémentaire?

M. La Salle: Oui, monsieur l'Orateur. Je désire poser une question à l'honorable premier ministre suppléant.

Étant donné que le premier ministre du Québec a reconnu officiellement son incapacité de créer 100,000 emplois, accusant en même temps le gouvernement fédéral d'être en partie responsable de cet état de choses, le

premier ministre suppléant a-t-il l'intention de rencontrer le premier ministre du Québec pour discuter de cette question?

* * *

LES PARCS NATIONAUX

BANFF—LA CONCESSION ADJUGÉE À L'IMPERIAL OIL POUR DES SERVICES TOURISTIQUES

[Traduction]

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, permettez-moi de passer à un autre sujet, et de poser une question au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien concernant l'industrie du tourisme et les parcs. Vu que le ministère a dépensé 3 millions de dollars pour installer des services d'aqueduc et d'égout à l'intention d'entreprises commerciales desservant environ 2 millions de touristes qui visitent Banff et l'Ouest, le ministre aurait-il l'obligeance de s'enquérir pourquoi la concession de la construction de diverses installations destinées aux touristes a été accordée à l'Imperial Oil, société contrôlée à 66 p. 100 par des étrangers, et ce ailleurs qu'au centre des visiteurs, alors qu'elles ont été financées au moyen des fonds publics?

[Français]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, un développement a pris place au lac Louise, endroit très attrayant du parc national de Banff, et il y a eu appel public de soumissions. Plusieurs entreprises ont présenté des soumissions et, en définitive, seules celles de l'Imperial Oil et de quelques autres entreprises financières, ont été effectivement maintenues. C'est pourquoi le contrat a été adjugé aux seuls soumissionnaires qui avaient fait des offres.

[Traduction]

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, pourrais-je donner suite à cette réponse par une question supplémentaire? Le ministre serait-il prêt à discuter sérieusement de cette question avec les citoyens de cette région, et de Banff, qui servent les touristes depuis dix ans, en vue de découvrir pourquoi on a construit une route et aménagé un système d'égout, au coût de 3 millions de dollars, à un endroit où il n'y a aucune entreprise, et pourquoi le ministère loue ces installations et accorde à une compagnie étrangère une concession qui outrepassent leurs droits?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député fait une suggestion au ministre. Il doit supposer qu'on en tiendra compte.

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, puis-je reformuler ma question?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Peut-être le député pourrait-il reprendre sa question supplémentaire. Ensuite nous pourrions peut-être passer à un autre sujet.

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, sauf votre respect, nous n'avons consacré que quelques instants au sujet à l'étude. Le ministre serait-il disposé à faire sous peu, à l'appel des motions, une déclaration claire et complète sur